

Installations de combustion

ENTRETIEN DE CHAUDIERES - Conformément au décret du 9 juin 2009

Nouveauté
2010

OBJECTIFS DU STAGE :

Connaître les obligations réglementaires (décret du 9 juin 2009) liées à l'entretien et au contrôle des chaudières alimentées par des combustibles gazeux, liquides ou solides, dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kW.

PUBLICS CONCERNES :

- Agent de maintenance
- Plombier chauffagiste
- Installateur

Référence	AG7
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Exposés PowerPoint • Exercices pratiques - QCM - Evaluation
Documentation remise	Support de formation
Durée	2 jours (14 heures)
Dates / lieux :	1^{er} & 2 mars 2010 (Nantes - 44) 4 & 5 mars 2010 (Marseille - 13) 22 & 23 avril 2010 (Strasbourg - 67) 3 & 4 juin 2010 (Toulouse - 31) 4 & 5 octobre 2010 (Niort - 79) <i>Dates et lieux spécifiques : nous consulter</i>
Effectif	10 à 12 personnes
Inscription	Bulletin accessible sur www.agedic.asso.fr Formation éligible DIF - Contactez-nous
Coût pédagogique	715 € HT (TVA 19,6%) - 855,14 € TTC <i>Déjeuners offerts. L'hébergement et le repas du soir sont à la charge du participant.</i>

Programme



Le contexte réglementaire

- Le décret n°2009-649 du 9 juin 2009 et son arrêté d'application
- L'entretien annuel obligatoire des chaudières de 4 à 400 kW tous combustibles



Les chaudières visées de 4 à 400 kW : Gaz, Fioul, Bois



Les opérations à réaliser lors de l'entretien

- Opérations prévues dans la norme NF X 50-010 (combustibles gazeux)
- Opérations prévues dans la norme NF X 50-011 (fioul domestique)
- Opérations obligatoires pour les combustibles solides (nettoyage, contrôle, décendrage, mesures...)



Les mesures à effectuer / les valeurs de référence

- Mesure du taux de monoxyde de carbone (CO)
- Mesure de la température des fumées
- Evaluation des émissions de polluants de la chaudière (NOx pour les chaudières gaz et fioul, et COV et poussières pour les chaudières bois)



Les conseils obligatoires à fournir portant sur le bon usage de la chaudière, les améliorations possibles sur l'ensemble de l'installation et l'éventuel intérêt de remplacement du brûleur, de la chaudière...
Ces conseils sont à inscrire dans l'attestation d'entretien.



Exemple d'attestation d'entretien obligatoire

Exercices pratiques - QCM - Evaluation de stage

Tél. +33 (0)5 16 18 60 50

AGÉCIC - Parc d'activités économiques Plaine de Courance 79360 Granzay-Gript - Fax. : +33 (0)5 16 18 60 54 - info@agedic.asso.fr

AGÉCIC - Centre de formation enregistré sous le 54 79 00805 79 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État